FICHE INSCRIPTION U2R SELF DEFENSE

A REMPLIR LISIBLEMENT EN CAPITALE D IMPRIMERIE

NOM

PRENOM

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

ADRESSE

TELEPHONE

EMAIL

L’ORGANISATION DES COURS SE FAIT VIA L’APPLICATION TEAMPULSE PERMETTANT DE VALIDER VOTRE PRESENCE

UN MODE D EMPLOI VOUS SERA REMIS UNE FOIS VOTRE INSCRIPTION VALIDEE

Type de cotisation Complet 190e ou Réduit 160e

NB :TARIF RÉDUIT POUR FORCES DE L’ORDRE / CHOMEURS / -18ANS / Adhérents 2021-2022 Type de règlement

Type de règlements :

VIREMENT / CHEQUE/ CHEQUES x 4 /CHEQUES VACANCES

Pour information : si le règlement se fait en plusieurs chèques la totalité du paiement de l’adhésion sera encaissée , aucun remboursement en cours d’année n’est possible .

REGLEMENT DU CLUB

Tout le monde est le ou la bienvenue au club sous réserve de bonne moralité́

Toute adhésion à l’association U2R Self Défense engage tous les licenciés (et leur civilement responsable pour les mineurs) à l’acceptation ET à l’application du présent règlement intérieur.

Afin que la vie du club et les cours se passent de la meilleure des façons :  
Je m’engage à être à jour de mon dossier d’inscription dans les plus brefs délais et fait part de tout changement de coordonnées

Je suis responsable et respectueux envers les locaux, matériels, partenaires et membres du club et me montre digne de la discipline que je pratique MEME HORS DES COURS  
Je participe au maximum de mes possibilités à la vie du club (cours, stages, démos, prise de vues, réunions etc)

Je n’utilise les techniques enseignées que durant les cours et en respectant le cadre légal J’apporte mon matériel à CHAQUE cours et adopte une tenue adaptée : Chaussures d’intérieur ou dédiées à la pratique, pas de bijoux, port de la coquille obligatoire)

Je contribue à une bonne ambiance tout au long de la saison J’autorise toute prise de vue et vidéo dans le cadre de la promotion du club et/ou discipline

TOUT MANQUEMENT À CE REGLEMENT PEUT VALOIR L’EXCLUSION DU CLUB  
(SELON LA GRAVITE AVEC OU SANS AVERTISSEMENT) SANS REMBOURSEMENT DE LICENCE .

Le club est tenu de respecter les contraintes sanitaires imposées par le gouvernement ,les différentes fédérations auquelles il est affilié et la Mairie. Tout adhèrent ne les respectant ne sera plus admis aux cours sans possibilité́ de remboursement

Je soussigné Docteur

Demeurant

Atteste n’avoir constaté aucune contre indication à la pratique du

KALAH – Tolpar – Défense Urbaine

Fait à

le

Signature & Cachet du Praticien